

## Commission Sportive 22 TT et Commission Jeunes et Féminines 22 TT

### Compte-rendu réunion#2 du 13 décembre 2016

#### Présents :

- ✓ **CSD22** : Alain Tricoire / Catherine Lorre / Ludovic Lorre / Jacky Blot / Alfred Connan / Marc Pilard
- ✓ **CJFD22** : Geneviève Marengue / Solenn Jorand / Fabien Sohier / Catherine Lorre / Delphine Macé
- ✓ **Invités** : Didier Bèges / Gwenn Bozec

#### Actions à traiter :

##### ⇒ **Equipes féminines + concernant la pré-nationale féminine.**

Demande : possibilité plus d'une féminine en régionale pour relancer les bonne joueuses car championnat pré-national fille pas intéressant car trop d'écart de niveau entre les équipes.

##### ⇒ **Gestion du matériel : inventaire, état et maintenance du matériel du Comité 22**

Décision de la Commission Sportive si pas de retour des clubs concernés : relance courrier avant Noël 2016.

##### ⇒ **Plaintes température salle Plédran lors du CF tour 2 Minime/Benjamin Régionaux du 27/11/2016**

Décision de la Commission Sportive : demander à la mairie pour chauffage (voir avec Daniel Rault)

#### 18H30-20H15 : Commission Sportive CSD22

18H30-18H40 → Formations AR/AN/JA1/JA2

18H40-18H50 → Championnat Promo

18H50-19H00 → Championnat Coupe de printemps

19H00-19H15 → Anomalies championnat par équipes séniors

19H15-19H20 → Brûlage pour un joueur

19H20-19H25 → Gestion du matériel : inventaire, état et maintenance du matériel du Comité 22 TT

19H25-19H30 → Problème utilisation balles plastiques non 3 étoiles pour les compétitions individuelles Séniors (CF)

19H30-19H40 → Utilisation balles plastiques 3 étoiles pour toutes les compétitions officielles par équipes.

19H40-19H45 → Plaintes température salle Plédran lors du CF tour 2 Minime/Benjamin Régionaux du 27/11/2016

19H45-20H00 → Salle non disponible à Plérin suite rencontre N3 à domicile

→ J7 P1 PR Entente Dinan contre 7 îles TT : Forfait joueur suite Abandon sur blessure

20H00-20H05 → Ajout équipes en D4 pour la phase 2

→ JA pour interclub samedi 7 janvier 2017

20H05-20H10 → GIRPE (Gestion Informatisée Des Rencontres par Equipe)

20H10-20H15 → SPIDD (SPID Déconnecté pour épreuves individuelles)

### **20H15-22H00 : Commission Jeunes et Féminines pilotée par Geneviève Marengue**

20h15-20h25 → championnat jeunes

20h25-20h35 → circuit des jeunes

20h35-20h50 → interclubs jeunes

20h50-21h15 → PPP

21h15-21h25 → stage féminin.

21h25-21h40 → critérium fédéral :

21h40-21h50 → tournoi féminin.

21h50-22h00 → équipes féminines concernant la pré-nationale féminine.

## → PV CR réunion#1

OK

## → Formations AR/AN/JA1/JA2

### Voici les objectifs :

- ⇒ Jacky Blot (AR, JA1) : JA2 avant fin 2017 : OK
- ⇒ Marc Pilard : AR début saison 2017-2018 : OK
- ⇒ Alfred Connan : AR début saison 2017-2018, JA1 fin 2017 : OK
- ⇒ Alain Souplet : AR début saison 2017-2018, JA1 fin 2017 : OK
- ⇒ Ludovic Lorre : AR début saison 2017-2018, JA1 fin 2017 : OK
- ⇒ Catherine Lorre : AR début saison 2017-2018, JA1 fin 2017 : OK
- ⇒ Alain Tricoire : AN fin de saison 2016-2017 : OK

### Possibilité sur Dinan d'une formation AR début 2017 :

- ⇒ AR : fin inscription pour le 8/01/2017
- ⇒ AR : formation à Dinan le 21 janvier 2017
- ⇒ AR : validation lors du tour CF N2 à Lannion : NOK pour Entente Dinan

## → Championnat Promo

- ⇒ Championnat Promo rédigé le 2/12/2016 par Didier Bèges :

## REGLEMENT

### Dispositions générales

Organisation d'un Championnat Promotionnel par équipes pour la classe 5 des Côtes d'Armor

Nom de l'épreuve = Championnat Promo

une rencontre = 4 simples + 1 double,

équipes de 2 joueurs(ses), licence traditionnelle **et/ou promotionnelle**,  
**classement maximum 599 pour les traditionnels**

1 points/partie gagnée, 0 point/partie perdue, 0 point/forfait

pas de restriction sur la participation des féminines, des jeunes,

ni connexion, ni brûlage avec le championnat départemental par équipes des Côtes d'Armor,

### Au choix des clubs :

poules de club\* de 4 ou 6 équipes, (\*ou de plusieurs clubs voisins)

formule avec aller simple ou avec aller/retour, soient 3, 6, 5 ou 10 rencontres,

partie en 1, 2 ou 3 manches gagnantes,

le nom des équipes

calendrier par poule, sauf les dates retenues pour les compétitions officielles réservées aux licenciés traditionnels (ex : samedis et dimanches à partir de 12h00,...)

poule de 4 équipes aller simple = 3 rencontres ⇒ 3 dates à fournir

poule de 4 équipes aller-retour = 6 rencontres ⇒ 6 dates à fournir

poule de 6 équipes aller simple = 5 rencontres ⇒ 5 dates à fournir,

poule de 6 équipes aller-retour = 10 rencontres  $\Rightarrow$  10 dates à fournir,  
possibilité de modifier l'heure de la rencontre.

**gestion des résultats et des litiges par les clubs :**

- 1 – saisir sur SPID uniquement les scores des parties,
- 2 - ne pas saisir les détails de parties, ceci pour éviter la prise en compte pour le classement individuel, coef = 0,5 , des parties opposant des licenciés traditionnels,
- 3 - avec GIRPE, utiliser « Rencontre non préparée dans SPID »,
- 4 – en cas de saisie ou de modification de score hors délai,  
s'adresser au responsable du Championnat Promo du CD22TT.

**gestion des inscriptions :**

Pour permettre la création sur SPID, le club doit s'inscrire, au moins deux semaines avant la 1<sup>ère</sup> journée, par courriel au responsable du Championnat Promo du CD22TT, en précisant ses choix : poule 4 ou 6 équipes, aller simple ou aller-retour, le nom des équipes et le calendrier.

Les droits d'engagement seront imputés à chaque club pour un paiement le jour de la pré-AG.

coût engagement = 1 € par rencontre et par équipe,

poule de 4 équipes aller simple = 3 rencontres  $\Rightarrow$  3 € par équipe

poule de 4 équipes aller-retour = 6 rencontres  $\Rightarrow$  6 € par équipe

poule de 6 équipes aller simple = 5 rencontres  $\Rightarrow$  5 € par équipe

poule de 6 équipes aller-retour = 10 rencontres  $\Rightarrow$  10 € par équipe.

**→ Championnat Coupe de printemps**

$\Rightarrow$  Championnat Coupe de printemps V1 rédigé par Didier Bèges :

**Règlement**

Organisation d'une compétition par équipes avec handicap située dans la période de mi-avril à fin juin,

dates les samedis à 19h00 heure, 9 dates possibles : 22/04, 29/04, 06/05, 13/05, 20/05, 27/05, 03/06, 10/06 & 17/06

32 à 48 équipes de 3 joueurs(ses) licences traditionnelles, toutes catégories des joueurs(ses) autorisées sauf Poussins(es), classes autorisées = série départementale de 5 à 12, parties avec handicap selon tableau suivant :

une rencontre = 9 simples + 1 double, sur 1 table, durée # 2h30 (si possibilité, rencontre sur 2 tables),

1 points/partie gagnée, 0 point/partie perdue, 0 point/forfait ,

l'équipe citée en 1<sup>er</sup> en poule ou située sur une place impaire en tableau désigne le club qui reçoit,

les équipes sont nominatives 3 titulaires, en cas d'absence de titulaires, les clubs peuvent les remplacer par des joueurs(ses) non titulaires dans d'autres équipes engagées.

### Phase poules qualificatives

Selon nb équipes inscrites, organisation en 8 poules géographiques de 4 à 6 équipes, soient 6 à 15 rencontres par poule, en 3 à 5 tours, placement des équipes dans la poule par tirage au sort,

Poule 4 équipes

Tour 1	Tour 2	Tour 3
1-4	1-3	2-1
2-3	4-2	3-4

Poules 6 équipes

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5
1-6	5-1	1-4	3-1	1-2
2-5	6-4	5-3	4-2	3-6
3-4	2-3	6-2	5-6	4-5

surligné en jaune = inversion équipes pour équilibrage des équipes qui reçoivent.

### Phase tableau final

2 équipes qualifiées par poule ⇒ 16 équipes placées dans un tableau simple KO avec classement intégral,

Règle : les équipes 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> d'une même poule sont placées dans le tableau final de telle façon qu'elles ne puissent se rencontrer une deuxième fois qu'en finale, donc placement des équipes selon le tableau suivant:

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
1er	1	2	3	4	5	6	7	8
2ème	10	9	12	11	14	13	16	15

soient 8 rencontres par tour, en 4 tours (1/8F, 1/4F, 1/2F et F)

Gestion assurée par le responsable CD22TT Marc PILARD,

Envoi des feuilles de rencontre par scan pdf joint à un e-mail à [marc.pilard1949@gmail.com](mailto:marc.pilard1949@gmail.com),

Coût engagement = 10 € par équipe,

Récompenses : coupes et médailles aux 4<sup>èmes</sup> équipes remises à la Pré-A.G. du CD22TT.

### → Anomalies championnat par équipes séniors

- ⇒ Rapport de Jacky Blot pour cette fin de phase 1.
- Nette amélioration globale.
- Utilisation en croissance de GIRPE.

⇒ Pénalités à partir de la seconde phase pour :

- ✓ Résultats non rentrés sous SPID
- ✓ Numéros de licences erronés

**Décision de la Commission Sportive : courrier à envoyer aux clubs pour dernier avertissement sinon ensuite amende.**

- ⇒ Feuilles des rencontres via GIRPE : ne plus envoyer à la CS (Jacky Blot).
- ⇒ GIRPE : ne pas utiliser la saisie en continue.

#### → Brûlage pour un joueur

- ⇒ J2 : 2 joueurs ou plus brûlés : parties à 0 pour le meilleur joueur classé brûlé et calcul en conséquence du score.
- ⇒ > J2 : 2 joueurs ou plus brûlés : défaite équipe 18 à 0 (Pénalité)
- ⇒ 1 joueur brûlé : le score final est calculé en tenant compte que le joueur brûlé marque 0 point parties.

**Décision de la Commission Sportive : OK**

#### → Gestion du matériel : inventaire, état et maintenance du matériel du Comité 22 TT

- ⇒ Courrier envoyé le 25/11/2016 aux clubs TTLPL, Plédran et La Baie Yffiniac
- ⇒ Effectuer un état du matériel du Comité sur chaque site (salle omnisport park Nevez Lannion, salle Marcel Paul à Ploufragan) avec un inventaire exhaustif et un état réaliste (neuf, correct, abîmé, à réparer, à remplacer, ...).
  - ✓ Date inventaire avec l'état du matériel : 31/12/2016.
  - ✓ Date fin des réparations : 20/01/2017.
- ⇒ Identifier le responsable pour Lannion et les responsables pour Ploufragan..

**Décision de la Commission Sportive si pas de retour des clubs concernés : relance courrier avant Noël 2016.**

#### → Problème utilisation balles plastiques non 3 étoiles pour les compétitions individuelles Séniors et Jeunes.

- ⇒ Plaintes de joueurs lors des CF Elite Messieurs à Grâces tour1 et tour2 : utilisation de balles plastiques d'entraînement « butterfly noir » au lieu de balles de compétition.
  - ✓ Compétitions départementales : subvention du CD22TT 100 euros pour 1 jour ou 150 euros pour 2 jours, le club fourni les balles.
  - ✓ Compétitions régionales : subvention LBTT 4,50 euros par table et le club fourni les balles.

**Décision de la Commission Sportive :**

- Balles de compétition obligatoire
- Demande augmentation subvention pour compenser les balles cassées

#### → Utilisation balles plastiques 3 étoiles pour toutes les compétitions officielles par équipes.

Rappel règlements sportifs => balles agréées.

## II.107.2 - Matériel

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, même référence et même couleur. Celles-ci sont fournies par l'association recevant qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre. L'équipe recevant doit avoir des balles agrées de couleur blanche et de couleur orange de telle façon que la couleur des balles soit compatible avec la tenue de l'équipe adverse.

- ⇒ Championnat par équipes Séniors
- ⇒ Championnat par équipes Jeunes

### Décision de la Commission Sportive : à la demande

#### → Plaintes température salle Plédran lors du CF tour 2 Minime/Benjamin Régionaux du 27/11/2016

- ⇒ Courrier de Laetitia Laperche du 2/12/2016 envoyé à la FFTT faisant part des conditions déplorables pour le déroulement des CF jeunes à Plédran avec une température de 7°C au début pour 11°C ensuite.
- ⇒ Réponse de la LBTT du 5/12/2016 :  
*Votre courrier non daté dont j'ai pris connaissance le 05 décembre 2016 a retenu toute mon attention.*  
*Je prends acte de vos protestations que je ne manquerai de transmettre à la Commission Sportive Régionale pour étude.*  
*Pour information, je vous précise que toutes les épreuves régionales sont dispatchées dans les quatre départements et que les désignations des salles sont de la responsabilité des Comités Départementaux concernés.*  
*Nous sommes conscients de ce problème et des difficultés que les Comités Départementaux éprouvent à proposer des salles qui conviennent car les clubs volontaires pour organiser les épreuves régionales du Critérium Fédéral se font très rares d'où parfois ces choix retenus qui ne donnent pas forcément satisfaction suivant la période de l'année.*  
*Pour ce qui est de la prise en compte éventuelle de réserves concernant les résultats du dernier tour, je laisse le soin à la Commission Sportive Régionale de vous répondre et d'étudier les procédures réglementaires prévues à cet effet.*  
*Je vous prie de croire, Madame LAPERCHE à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.*  
*Renan THEPAUT*
- ⇒ Dossier à traiter en CSR prévue samedi 17/12/2016.

#### Décision de la Commission Sportive : demander à la mairie pour chauffage (voir avec Daniel Rault)

- Pour la prochaine saison sur compétitions avec 24 tables => séparer les catégories :
- Salle pour Benjamin Filles/Garçons
  - Salle pour Minimes Filles/Garçons

#### → Salle non disponible à Plérin suite rencontre N3 à domicile

- ⇒ Courrier du CD22TT en date du 26 novembre 2016, Avertissement disponibilité salle Plérin pour championnat équipes départementales :

*A : Monsieur Vincent Caro, Président de l'Argantel Club Plérin (07220033),  
Copie : Comité Directeur CD22TT.*

#### Rappel :

- ⇒ *Lieu : salle spécifique de tennis de table, Complexe sportif des Sternes , Rue des Tourterelles, 22190 Plérin.*

- ⇒ *Objet : problème de disponibilité de la salle de Plérin pour début rencontres départementales après 19H suite match N3 Plérin jouant à domicile dans la même salle que les équipes départementales.*

Décision du Comité 22 TT du 28 octobre 2016 :

*Lors de la dernière réunion de la Commission Sportive CD22TT (CSD22TT) du vendredi 28 octobre 2016, cette commission a pris note de la problématique de la disponibilité de la salle de Plérin pour le début des rencontres départementales après 19H suite à une rencontre à domicile de l'équipe N3 de Plérin.*

*En effet, la seule solution palliative est si l'équipe adverse accepte d'avancer la rencontre à 16H, ce qui n'a pas été le cas à présent.*

*Le CSD22TT a autorisé **exceptionnellement** pour la phase 1 un décalage de début d'horaire de 19H à 21H maximum.*

Avertissement de la CSD22 en date du 26 novembre 2016 pour la phase 2 de la saison 2016-2017 :

*Suite à des plaintes de joueurs lors de la journée J5 du samedi 19 novembre 2016 des rencontres départementales à la salle de Plérin qui ont été décalées à 21H après la fin de la rencontre de la N3H Plérin AC 1 contre Béthune ASTT 2 qui s'est terminée à 20H45 et après l'agencement de la salle pour les quatre équipes départementales, le Comité Directeur CD22TT, en réunion le 15 décembre 2016, statuera sur ce problème pour la seconde phase de cette saison 2016-2017.*

*Les Règlements fédéraux stipulent qu'aucun délai de retard n'est accordé à une équipe qui reçoit. Fort de cet article, une équipe départementale visiteuse serait en droit de faire une réclamation recevable, en appel si nécessaire, qui conduirait sans nul doute à un forfait pour l'équipe recevable avec les conséquences induites.*

*La CSD22 recommande à l'AC Plérin de proposer avant le 15 décembre 2016, une solution pour la phase 2 permettant un déroulement réglementaire des rencontres par équipes départementales à 19H le samedi soir.*

*Cordialement,*

*Alain Tricoire*

*Président de la Commission Sportive du CD22TT*

*Mobile : 06 25 18 12 52*

**Décision de la Commission Sportive pour équipes ayant une Nationale :**

- **20H : début des rencontres départementales avec tolérance jusqu'à 20H30.**
- **> 20H30 : en cas de conflit, la Commission Sportive statuera.**

**→ J7 P1 PR Entente Dinan contre 7 îles TT : Forfait joueur suite Abandon sur blessure**

- ⇒ Plainte envoyée le 12/12/2016 par Entente Dinan pour annuler le forfait suite abandon.
- ⇒ Règlements sportifs : un joueur qui abandonne quel que soit le motif n'est plus autorisé à jouer les parties restantes donc forfait sur les parties restantes :

Page 26/61, paragraphe II.117 :

Dès que la rencontre est commencée :

- un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat ;
- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

**Décision de la Commission Sportive (hors membres de l'Entente dinan et 7 îles TT) :**

- ⇒ **Demande rejetée suite au vote.**



- ⇒ **Dinan ne conteste pas le forfait mais le point non attribué pour un joueur présent mais ne pouvant plus jouer pour raison médicale. Les membres votant de la commission sportive comprennent l'iniquité sportive mais ne souhaitent pas revenir sur ce règlement**

→ **Ajout/suppression équipes en D4 pour la phase 2**

- ⇒ De Fouré Jean-Luc le 26/10/2016, Président du TT Quévert :  
En 2017 pour la phase 2 suite à l'augmentation de nos effectifs nous envisageons éventuellement d'engager une 3<sup>ème</sup> équipe en Départementale 4.
- ⇒ De Catherine Lorre le 07/12/2016, secrétaire Entente Dinan :  
Souhait d'engager une équipe supplémentaire en phase 2 en départementale 4.
- ⇒ De Hervé Le Douarec le 28/11/2016, Président du Douardu :  
Souhait d'engager une équipe supplémentaire en phase 2 en départementale 4.
- ⇒ De Geneviève Marengue le 13/12/2016, Plérin :  
Suppression D4 équipe 12 en phase 2.
- ⇒ Souhait des ajouts/suppressions et oppositions à envoyer : à envoyer pour le 18 décembre avec date limite de retour jeudi 29 décembre 2016.

**Décision de la Commission Sportive : OK**

→ **JA pour interclub samedi 7 janvier 2017**

Sam 07/01/17	interclub dept	St Quay Portrieux	Marc PILARD
-----------------	----------------	-------------------	-------------

**Voir pour un JA1 => demande à envoyer (action : Jacky Blot)**

→ **GIRPE (Gestion Informatisée Des Rencontres par Equipe)**

- ⇒ Point utilisation GIRPE
- ⇒ Formation GIRPE :
- Seconde session à programmer : voir pour un samedi matin en février 2017
  - Demande du club de Corlay (Michel Lefranc)

→ **SPIDD (SPID Déconnecté pour épreuves individuelles)**

- ⇒ Point utilisation SPIDD
- ⇒ Formation SPIDD : voir pour un samedi après-midi en février 2017

## **Commission Jeunes et Féminines pilotée par Geneviève Marengue**

- **championnat jeunes** : pas de pb.
- **circuit des jeunes** : pas de pb.
- **interclubs jeunes** le 7/01/2016 à St Quay Portrieux.
  - ⇒ Règlement à envoyer par Geneviève Marengue le 14/12/2016.
- **PPP**
  - ⇒ Date à reculer fin année scolaire (avant fin juin 2017)
  - ⇒ Atelier (pour les plus petits) et/ou compétition ?
- **Stage féminin**
  - ⇒ 17 féminines y participent (max est 24)
- **Critérium Fédéral**
  - ⇒ Réclamation pour les conditions de jeux des féminines (traité en Commission Sportive dans cette réunion).
  - ⇒ Demande de parents pour Gwenn Bozec pour coacher les jeunes costarmoricains en CF régional.  
Décision de la CJFD22 : décision en fonction de la trésorière sur les conditions de l'emploi de Gwenn Bozec.
- **Tournoi féminin**
  - ⇒ 26 féminines ont participé et tout OK.
  - ⇒ Voir pour un second tournoi en phase 2.
  - ⇒ Gwenn Bozec.
- **Equipes féminines concernant la pré-nationale féminine**
  - ⇒ Il n'y a plus de régionale féminines donc directement en pré-nationale
  - ⇒ Une seule de poule de 5 équipes pour la phase 2 => comment faire pour motiver ?
  - ⇒ Pour la prochaine CSR du samedi 17 décembre 2016 à Caudan :  
**Demande : possibilité plus d'une féminine en régionale pour relancer les bonne joueuses car championnat pré-national fille pas intéressant car trop d'écart de niveau entre les équipes.**

## **FIN de la réunion à 22H**

**Alain Tricoire, Secrétaire Général du CD22TT.**

